

Avis voté en plénière du 13 décembre 2016

Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale

Déclaration du groupe de l'artisanat

L'évitement fiscal a des conséquences préjudiciables non seulement pour les États qui y sont confrontés, du fait de l'érosion des recettes publiques, mais aussi pour les contribuables qui s'acquittent pleinement de leurs impôts.

Dès lors, il est nécessaire de lutter résolument contre ce phénomène qui a pris de l'ampleur au fil du temps en s'appuyant sur la mondialisation puis la numérisation de l'économie.

Pour le groupe de l'artisanat, relever ce défi implique de s'attaquer aux diverses failles des législations qui permettent aux pratiques d'évitement de prospérer.

Au niveau transnational, tout d'abord.

Il apparaît désormais clairement que la concurrence entre États basée sur l'attractivité fiscale, source de dumping en ce domaine, a encouragé des entreprises multinationales à délocaliser artificiellement leurs bénéfices dans les pays offrant une fiscalité faible.

La digitalisation de l'économie est venue amplifier ce phénomène, en permettant aux entreprises de ce secteur de déconnecter les lieux où leurs bénéfices sont déclarés de ceux où se créent leur valeur ajoutée.

Face à ces situations qui dépassent largement le périmètre national, il est indispensable de consolider les avancées qui ont pu s'opérer ces dernières années, et la France doit user de toute son influence pour que soient construites les réponses juridiques adaptées et que soit renforcée la coopération entre les États dans la lutte contre l'érosion fiscale.

Il nous semble également nécessaire de donner enfin corps à l'objectif d'une harmonisation européenne concernant l'impôt sur les sociétés.

Au niveau national, poursuivre la lutte contre l'évitement fiscal nécessite de se confronter à ses causes.

On doit donc s'interroger sur le fonctionnement de notre système fiscal dont la complexité et l'instabilité sont avérées.

De telles caractéristiques viennent en effet alimenter l'évitement fiscal. D'une part, en permettant des montages s'appuyant des dispositifs dérogatoires susceptibles d'être détournés à des

fins exclusives de réduction de la charge fiscale. D'autre part, en conduisant à des erreurs, par des entreprises de bonne foi, dans l'interprétation ou l'application d'une réglementation fiscale trop souvent illisible et mouvante.

Face à un tel système, les TPE sont particulièrement vulnérables, car elles subissent la concurrence des entreprises qui peuvent se faire accompagner pour utiliser l'outil fiscal au mieux de leurs intérêts, alors qu'elles se trouvent, de leur côté, pleinement sanctionnées en cas d'erreur involontaire.

Or, ces situations sont d'autant plus problématiques qu'elles nuisent à la légitimité du système fiscal qui est très souvent ressenti comme injuste.

C'est notamment le cas lorsque le législateur conçoit des mesures qui permettent à certains agents économiques de réduire leur fiscalité quand d'autres peinent à disposer des marges de manœuvre nécessaires pour investir ou innover. La fiscalité réduite applicable aux microentreprises en est une des illustrations.

Ainsi, certaines dispositions légales viennent fragiliser le consentement à l'impôt et peuvent donc encourager des pratiques visant à en réduire la charge.

C'est pourquoi, une meilleure pédagogie autour du rôle de l'impôt, un durcissement de l'arsenal juridique ou encore un renforcement des moyens affectés aux contrôles ne sauraient constituer des réponses suffisantes pour mettre fin aux comportements fiscaux excessifs.

Restaurer le consentement à l'impôt exigerait surtout de réexaminer l'ensemble du fonctionnement de notre fiscalité autour du double objectif de compétitivité et de cohésion sociale.

S'il a regretté que cette question n'ait pas été approfondie, le groupe de l'artisanat a rappelé son attachement à la lutte contre les pratiques visant à contourner l'impôt, et il a voté l'avis.